

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Volet Musique et Danse

I – Mise en réseau des écoles de musique

Les objectifs pédagogiques à atteindre sont déterminés en fonction de l'état des lieux de chaque école et seront adaptés à chaque situation à travers les projets d'établissements spécifiques.

- **Type 1** : mise en norme de l'éveil et du 1^{er} cycle dans le cas de nouvelles structures ou d'écoles existantes rentrant dans le schéma à partir de la rentrée 2007-2008.

- **Type 2** : écoles déjà structurées et inscrites au schéma, éveil, 1^{er} cycle et 2^{ème} cycle partiel ou complet.

- **Type 3** : pour les écoles en préfiguration de classement : Conservatoire de Rayonnement Intercommunal (inspection DMDTS), éveil, 1^{er} cycle, 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle amateur.

- **Type 4** : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} cycle spécialisé, Conservatoire à Rayonnement Départemental.

II – Modalités de calcul de la dotation de fonctionnement aux écoles de musique

A) Calcul basé sur la masse salariale et la sédentarisation des enseignants :

Liste des diplômes et grades à retenir dans la discipline enseignée	Pourcentage de la masse salariale
- DEM ou ancienne médaille d'or des ENM et CNR - Licence de musicologie pour l'enseignement de la formation musicale - Grade d'Assistant d'Enseignement Artistique de la Fonction Publique Territoriale	15 %
- Prix des conservatoires nationaux supérieurs de musique de Paris et de Lyon - Diplômes étrangers équivalents - Diplôme d'Etat de professeur de musique (DE) - Grade d'Assistant d'Enseignement Spécialisé Artistique de la Fonction Publique Territoriale	20 %
- Certificat d'Aptitude (CA) - Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) pour l'intervention en milieu scolaire - Grade de Professeur d'Enseignement Artistique de la Fonction Publique Territoriale	25 %

.../...

→ Majoration sur la masse salariale des enseignants diplômés de :

- . 5 % pour les CDI en associatif,
- . 10 % pour les titulaires de la fonction publique.

→ Correction : si le résultat de ce calcul est désavantageux pour les écoles reconnues dans le premier schéma, le montant de la subvention de l'année N – 1 est retenu. Un dégrèvement de 5 % par an interviendra à partir de l'année N + 1 jusqu'à ce que le nouveau calcul soit plus avantageux pour l'école. Cette correction n'est pas appliquée aux écoles de type 4.

→ Aide forfaitaire annuelle liée au classement de l'école :

- . 2 500 € pour les écoles intégrant le schéma,
- . 4 000 € pour les écoles de type 1 et 2,
- . 6 000 € pour les écoles de type 3,
- . 8 000 € pour les écoles de type 4.

B) Conditions à respecter par les écoles pour l'octroi de l'aide départementale :

• **pour toutes les écoles :**

- Fournir dès la première année un projet d'établissement qui permettra notamment d'établir des perspectives raisonnées de développement de l'école.
- S'équiper dès la 1^{ère} année du schéma d'un matériel informatique correspondant aux caractéristiques techniques fournies par Haute-Loire Musiques Danses et permettant d'utiliser le logiciel d'organisation pédagogique et administrative fourni par le Département à titre gracieux.
- Harmoniser le temps de cours dans les trois premières années selon le cadre défini par la charte départementale.
- Effectuer obligatoirement, lorsqu'il y a de nouveaux recrutements, des recrutements d'enseignants diplômés de préférence au sein du réseau départemental lorsque cela est possible, ces recrutements doivent s'opérer dans une logique de sédentarisation (titularisation, CDI).
- Pour les enseignants en poste, s'engager dans des processus de formation continue lorsque cela est nécessaire et dès que des propositions sont faites au niveau départemental ou régional.
- Arriver au terme des 5 ans à proposer une tarification unique que ce soit pour un élève issu de la collectivité porteuse de l'école ou pour un élève externe.

• **De plus, pour les écoles de type 3 :**

- Avoir un enseignement complet de l'éveil à la fin du 3^{ème} cycle (Certificat d'études musicales) de formation musicale et de chant choral incluant des heures de disciplines d'érudition (analyse, histoire de la musique, écriture...)

.../...

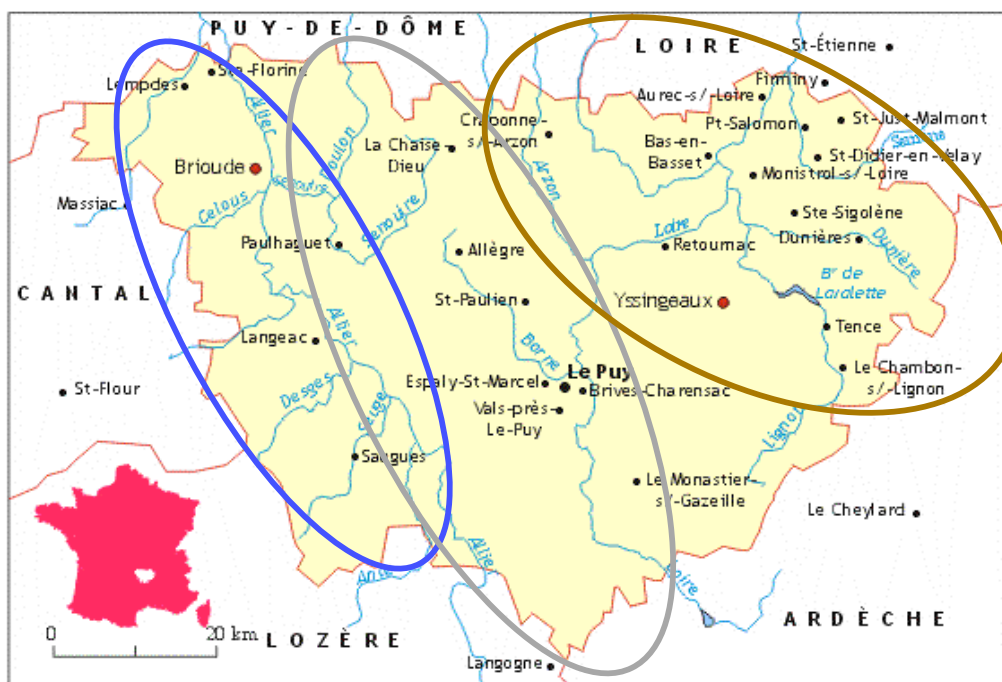
- Assurer l'enseignement des instruments de l'orchestre :
 - . violon, alto, violoncelle, contrebasse
 - . flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone
 - . cor, trompette, trombone, tuba
 - . percussions
 - . claviers
 - l'existence de pratiques collectives telles que les orchestres d'harmonie, de cordes, symphonique... et de la musique de chambre (Ce qui n'empêche pas les spécificités liées au projet d'établissement ou locales, musiques traditionnelles, actuelles, anciennes)
 - la mise en place systématique d'interventions en milieu scolaire (dumistes)
 - le développement de Classes à Horaires Aménagés Musiques en primaires et collèges en garantissant :
 - . un créneau d'enseignement pendant les heures scolaires.
 - . des enseignants qualifiés dans les domaines concernés.
 - Développer un cursus de 3ème cycle court (amateur) en conformité avec le schéma d'orientation.
 - Développer un enseignement complémentaire : danse ou théâtre.
 - Centraliser des examens par secteur géographique (Brevet de fin de 2nd cycle et CEM de 3ème cycle)
 - Un poste de directeur d'établissement conforme. (cadre d'emploi des PEA ou assimilés, Master de management d'établissement d'enseignement artistique (Lyon II, ONPC Grenoble...).
- **De plus, pour les écoles de type 4 :**
- Avoir un enseignement complet de l'éveil à la fin du 3^{ème} cycle pré professionnel (CEPI) en conformité avec le schéma d'orientation.

III – Aides complémentaires

A) Recrutement d'accompagnateurs de répétition (titulaire du DE) :

Sur chacun des secteurs du schéma, le recrutement sera effectué par une école « support » au minimum (cf. infra secteurs Ouest – Centre – Est). L'école employeur mettra à disposition (via convention) l'accompagnateur aux autres écoles du secteur en fonction des besoins. Le Conseil Général accompagne ce recrutement à hauteur de 30 % de la masse salariale avec application d'une majoration de 5 % en cas de CDI ou 10 % si titularisation.

.../...



B) Recrutement de Dumistes sur les territoires intercommunaux ne possédant pas d'école de musique :

Le Département intervient pour une période de trois ans pour :

- la prise en charge de la masse salariale (salaire et charges annuels), à hauteur de :

- . 40 % la première année,
- . 30 % la deuxième année,
- . *porté à 25 %* la troisième année.

- l'aide au premier équipement à hauteur de :

- . 800 € la première année,
- . 350 € les deux années suivantes.

C) Aide aux projets culturels :

Un comité *de lecture* sera chargé d'examiner les projets des écoles de musique établis dans une logique de développement des pratiques artistiques, de sensibilisation des publics, de croisement avec les pratiques amateurs, de projets fédérateurs entre plusieurs écoles. Le montant maximum forfaitaire de cette aide est fixé à **1 000 €** par école et par an.

.../...

D) Plan de formation continue :

Dans le cadre d'une enveloppe maximum de 10 000 € par an et en accompagnement ou en complément du Plan Régional De Formations, le plan de formation continue porté par Haute-Loire Musiques Danses s'adresse aux enseignants des écoles de musique non titulaires des concours ou des diplômes de compétence requis pour se perfectionner dans les années du schéma. Ce plan de formation pourra prendre partiellement (1^{er} tour) les frais de Validation des Acquis de l'Expérience.

E) Concertation pédagogique départementale :

Dans le cadre d'une enveloppe maximum de 2 000 € par an :

- Les frais induits par les heures de concertation pédagogique des responsables d'écoles et des enseignants, obligatoires, feront l'objet d'une prise en charge par le Département.

- Les frais induits par les participations aux jurys départementaux feront également l'objet d'une prise en charge partielle.

IV – Investissements

A) Mise en réseau informatique des écoles :

Le Conseil Général fera l'acquisition d'un logiciel qui permettra une organisation pédagogique et administrative des écoles du schéma et leur mise en réseau.

Les licences acquises par le Conseil Général seront mises à disposition de chaque école du schéma selon le type d'école et au fur et à mesure de leurs acquisitions.

Les écoles, quant à elles, prendront en charge le matériel et les supports adaptés, excepté le serveur et la maintenance qui sont à la charge du Département.

B) Aménagement de locaux :

Dans le cadre d'une enveloppe maximum départementale de **15 000 €** par an :

- Les écoles pourront solliciter une aide plafonnée à 5 000 € maximum sur une durée de cinq ans pour aménager leurs locaux afin d'améliorer les conditions d'enseignement.

- Cette aide représente 50 % du coût des aménagements (HT pour les structures communales, TTC pour les associations).

Le Département se réserve le droit de prioriser les demandes d'aides (au regard des projets d'établissements et d'investissements) afin de rester dans le cadre de l'enveloppe annuelle définie. .../...

V – Autres actions

A) Parc instrumental départemental :

Dans le cadre d'une enveloppe maximum de **15 000 €** par an, le Conseil Général fera l'acquisition d'un parc d'instruments, géré par Haute-Loire Musiques Danses dans le cadre de la mission que lui a confié le Conseil Général sur le parc scénique et instrumental, et composé :

- d'instruments d'étude pour les écoles de musique du schéma,
- d'instruments rares ou pouvant être utilisés occasionnellement dans divers ensembles instrumentaux.

B) Fonds documentaire départemental :

Un partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt pourra permettre la mise à disposition des écoles du schéma, de documents divers (œuvres enregistrées, bibliographie, analyses d'œuvres...). L'ENMD est un partenaire, bien entendue, privilégié.

C) Autres actions pour mémoire :

1) Aide départementale aux CHAM (classes à horaires aménagés musique) des collèges

Dès lors qu'un partenariat local sera mis en place, le Département dans le cadre d'une convention spécifique accompagnera le projet de la CHAM selon le dispositif en vigueur.

2) Aide aux musiques actuelles :

Cette aide s'adresse aux structures publiques ou privées (associations) gestionnaires de studios de répétition.

Elle comprend :

- la prise en charge à hauteur de 20 % de la masse salariale des accompagnateurs de répétition diplômés ou ayant présenté un projet pédagogique validé par HLMD, à cela vient s'ajouter la majoration de 5 % en cas de CDI ou de 10 si titularisation.

- une aide pour la mise à niveau du matériel des studios, au taux de 30 % d'un coût plafonné à 10 000 €, sur quatre ans, par studio de répétition.

Schéma départemental d'enseignement artistique de Haute-Loire

Volet Théâtre

Ce volet théâtre complète
le schéma départemental d'enseignements artistiques
dont le volet musique et danse a été
adopté par le conseil du 29 mars 2007

Octobre 2007



Conseil général de Haute-Loire
Direction de la Jeunesse, de la Culture et du Tourisme
Service de l'action culturelle

Sommaire

Introduction

Première partie : Etat des lieux

page 4

- 1) La place du théâtre en Haute-Loire
 - a) Les espaces scéniques du département : lieu de ressources pour les enseignements
 - b) Les compagnies professionnelles : une présence forte mais peu structurée
 - c) Les festivals : une offre de qualité
- 2) Les offres de découverte, d'initiation
- 3) Les offres d'enseignement :
 - a) Le département théâtre du CRD du Puy-en-Velay
 - b) Enseignements pour les arts du cirque – arts de la rue
 - b) Autres actions menées par des structures ou des compagnies
- 4) Les offres limitrophes complémentaires

Deuxième partie : Orientations générales et objectifs

page 13

- 1) Sensibilisation des publics
- 2) Développement du parcours éducatif
- 3) L'objectif du Département : partenariat et qualité

Troisième partie : Dispositif mis en place autour du schéma

page 15

- 1) Mise en place d'un réseau d'acteurs et d'échange sur la question de l'enseignement
- 2) Groupe de suivi et d'évaluation du schéma
- 3) Propositions d'interventions supplémentaires

Introduction

Lors de la séance du 4 décembre 2006, le Département de la Haute-Loire a décidé d'actualiser son schéma musique et danse et s'est engagé à le compléter par un volet art dramatique, comme le préconise la loi du 13 août 2004. Le volet musique et danse a été adopté par le conseil du 29 mars 2007. Ce document présente un état des lieux de l'enseignement du théâtre en Haute-Loire, ainsi que les orientations et les objectifs que se donne le Département, en vue de la mise en place d'un dispositif spécifique en faveur du développement de l'enseignement.

L'état des lieux a été effectué courant 2005-06 avec l'envoi à chaque structure du département du questionnaire proposé par la Cellule *conseil Enseignements artistiques et Territoires* de la DMDTS, ainsi que d'entretiens avec les acteurs.

Le précédent schéma d'enseignements artistiques de la Haute-Loire ne comportait pas de volet art dramatique, et l'intégration de ce domaine dans le schéma, bien moins doté que les deux autres, intervient au moment même où le CRD du Puy-en-Velay, Conservatoire à rayonnement départemental (anciennement ENMD : Ecole nationale de musique et de danse du Puy-en-Velay) créée pour la rentrée de septembre 2007 un département art dramatique au sein de son école. Cela préfigure d'une professionnalisation de la formation proposée dans le département. Dans un premier temps, cette offre cherchera la complémentarité avec la Comédie de Saint-Etienne et le CRR de Clermont-Ferrand situés dans les départements limitrophes.

La Haute-Loire fait partie des petits départements peu dotés en offre de formation structurée, et ce, malgré un foisonnement très riche de compagnies, de festivals, et d'acteurs de terrain œuvrant pour l'apprentissage et la diffusion de l'art dramatique auprès d'un large public. Le volet théâtre traite donc d'un domaine en pleine structuration qui ne correspond pas au même niveau de demande que le domaine musical ou chorégraphique.

Ce volet théâtre du schéma d'enseignements artistiques représente l'occasion d'une mise en valeur de l'offre proposée et des perspectives à plus ou moins long terme que le Département peut se donner comme objectif afin de favoriser son enseignement et sa diffusion.

Première partie : Etat des lieux

1) La place du théâtre en Haute-Loire : espaces scéniques, compagnies et festivals

La Haute-Loire se distingue par une grande richesse de l'offre culturelle en matière de théâtre : espaces proposés pour les représentations, la présence de compagnies professionnelles et de festivals de grande qualité, la possibilité dans certaines communes d'accueillir des résidences.

a) Les espaces scéniques du département : lieu de ressources pour les enseignements (Recensement mis à jour avec la DRAC)

Espaces scéniques	Capacité
Arrondissement du Puy en Velay	3 530 places
- Théâtre municipal-----	616 places
- Centre Pierre Cardinal-----	214 places
- Salle Jeanne d'Arc-----	400 places
- Auditorium (en construction)-----	300 places
- Centre culturel de Vals près le Puy-----	800 places
- Maison pour Tous de Brives Charensac-----	500 places
- St Germain Laprade-----	150 places
- Centre socio-culturel de Blavozy-----	350 places
- Maison pour tous de Chadrac-----	200 places
- Ateliers de Billhac (Polignac)-----	150 places
- Centre Charles VII d'Espaly-----	200 places
Arrondissement de Brioude	611 places
- La Halle aux Grains de Brioude-----	311 places
- Centre culturel de Langeac-----	300 places
Arrondissement d'Yssingaux	1215 places
- Théâtre d'Yssingaux-----	220 places
- Centre culturel de Beauzac-----	300 places
- Monistrol sur Loire-----	195 places
- Le Chambon sur Lignon-----	200 places
- Montfaucon-----	240 places
- La Filature Retournac-----	300 places
TOTAL	5946 places

b) Les compagnies professionnelles : une présence forte mais peu structurée

Six compagnies professionnelles exercent en Haute-Loire. Toutes ou presque organisent des activités d'initiation ou de découverte en parallèle de leurs activités artistiques. C'était, jusqu'à la création du département théâtre de l'CRD, une des seules opportunités d'apprentissage de la pratique théâtrale dans le Département.

Le théâtre du Mayapo

Cette compagnie est installée depuis une vingtaine d'années au Puy en Velay. Elle est composée de deux comédiennes professionnelles qui font fréquemment appel à d'autres comédiens et metteurs en scènes locaux ou extérieurs au département .

C'est la seule troupe qui possède un espace scénique : jusqu'en 2006, le Mayapo accueillait le public dans son « Petit théâtre de poche », rue Dolaizon. Des problèmes de vétusté ont conduit la commission de sécurité à demandé la fermeture des lieux . En 2007, la mairie du Puy a mis à disposition de la troupe, les locaux de l'ancienne école du Bessat. Un nouvel espace scénique en est cours d'aménagement.

Le Mayapo s'est spécialisé dans le théâtre de marionnettes mais certaines années propose des spectacles de théâtre plus conventionnels comme en 2002 et 2003 avec « Moulins à Paroles » ou en 2007 avec la création de la pièce « Trafic » de Louis Calaferte .

Le Théâtre de l'Alauda

Cette troupe est installée au Puy en Velay depuis plus de vingt ans. Elle s'est spécialisée dans la veine de la ruralité et rencontre un large public sur l'ensemble du département.

En outre, le metteur en scène , Jean-Louis Rocqueplan ainsi que les comédiens de cette compagnie ont acquis au cours de ces deux décennies un savoir faire exemplaire dans l'organisation et la mise en scène de manifestations culturelles d'envergure nationale comme les fêtes du Roi de L'oiseau ou la célébration d'événements historiques. (bicentenaire de la révolution française ou 250^{ème} anniversaire de la naissance du général Lafayette)

A noter que depuis 1995, l'Alauda participe en partenariat avec le conseil Général à l'opération «Théâtre au collègue ».

Le théâtre de Romette

Créée en 2000, la compagnie est spécialisée dans le théâtre de marionnettes ou d'objets pour enfants et adultes. Elle est dirigée par un jeune metteur en scène dont le talent et le savoir – faire sont incontestables et désormais reconnus au

niveau national. Pour mémoire, en 2006 la troupe s'est produite plus de 200 fois à l'extérieur du département ce qui atteste de l'importance de son rayonnement.

La Scène Nationale de Clermont – Ferrand co-produit fréquemment ses spectacles et le théâtre du Puy en Velay vient de signer avec Romette une convention triennale de résidence. La troupe devrait être une des pierres angulaires de l'école du spectateur que Jacky Rocher, directeur du théâtre municipal envisage de mettre en place en 2008.

Nosfératu Production

Le metteur en scène de cette compagnie, Claudine Van Béneden est installée en Haute – Loire depuis quatre ans. Elle a depuis largement collaboré, à titre personnel avec certaines troupes de la Haute - Loire, notamment avec le Théâtre de Romette de Johnny Bert. Elle n'a cependant transféré sa compagnie de Rennes au Puy qu'en 2006. C'est d'ailleurs cette année là que le Conseil Général lui a attribué une aide à la diffusion pour son spectacle « La peau d'Elisa ». A noter que c'est la première troupe du département à avoir bénéficié de ce dispositif que nous avons mis en place en 2006 .

La volonté de diffuser largement ses spectacles sur la Haute – Loire et d'intervenir fréquemment en milieu scolaire ou pénitentiaire atteste de la volonté de Nosfératu Production de s'ancrer durablement dans notre département .

Sur un plan artistique, Claudine Van Béneden paraît disposer d'une réelle polyvalence lui permettant de jouer sur plusieurs registres. Pour 2007, elle compte opter pour une diffusion de son spectacle « Allers et retours » sur le mode des « Lieux insolites » institué en 2002 par le Mayapo en partenariat avec le Conseil Général .

Le Théâtre Alicante

Cette troupe dirigée par le metteur en scène Stéphane Aucante travaille sur la Haute – Loire depuis sept ans . En 2004, elle a signé une convention triennale avec la ville de Brioude qui, par période, lui met à disposition sa salle de spectacle. (La Halle aux Grains)

A noter que le Théâtre Alicante, intervient fréquemment en milieu scolaire sur le territoire de Brioude et organise depuis trois ans en août le festival de théâtre conté de Brioude .

Sur le plan artistique, Stéphane Aucante collabore fréquemment avec des troupes extérieures au département et avec le comédien Gilbert Ponté. Il privilégie un travail de création principalement axé sur des œuvres du répertoire classique. (Molière, Camus...)

Mirandole et compagnie

Cette troupe est dirigée par Emmanuel Ducasse qui est également le directeur artistique du festival d'Arlempdes.

Mirandole et Compagnie est composée en partie d'anciens comédiens de la troupe des Asphodèles, spécialisée dans la comédia dell'arte.

Mirandole et Compagnie, à l'origine basée à Lyon a déménagé son siège en Haute-Loire à Tence. Le Conseil Général a accordé une première subvention à Mirandole en 2007 pour son spectacle le « Révizor » créé lors du Festival D'Arlempdes. Cette aide a été attribuée dans la mesure où Emmanuel Ducasse s'est engagé à diffuser le spectacle sur le département hors festival. (forteresse Polignac, Tence et Saint –Romain Lachalm)

→ D'autre part, 11 troupes amateurs sont adhérentes à la FNCTA (Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation), et 13 sont adhérentes à l'APROTAHL (Association pour la promotion du théâtre amateur en Haute-Loire).

c) Les festivals : une offre de qualité

Si les festivals ne proposent pas forcément d'activité d'initiation (stage, formation, etc), ils participent à la sensibilisation à l'art dramatique bien présent dans le territoire. Dans le cadre des conventions de développement culturel que le Département met en place avec les communautés de communes, le volet implication des acteurs pour la diffusion de leurs pratiques et le partage de leur savoir-faire à destination des publics locaux est un axe qui tend à se développer.

Festival Nuits de rêves

Cette manifestation a été créée en 1999 par l'association « Rêve de foin », constituée en majeure partie par d'anciens élèves de l'INSA de Lyon.

La vocation de cette association est de développer une activité culturelle locale et de participer à la mise en valeur du patrimoine. Les membres de cette association ont fait l'acquisition d'une grange sur la commune de Rosières qui leur permet d'accueillir les artistes et les répétitions pendant la durée du festival.

Cette manifestation organisée chaque été s'adresse à tous les publics et propose du théâtre, de la danse, de la musique et de la chanson.

Les spectacles se déroulent en plein air sur le site des « moulins de Blanhac ».

Festival des 7 lunes

Depuis 9 ans, le Gal de Lapte organise le festival des 7 lunes sur la communauté de communes du Pays des Sucs. Cette manifestation de lectures-spectacles est

parrainée par la comédienne Catherine Dasté, fille de Jean Dasté, fondateur de la comédie de Saint-Etienne.

Festival de théâtre d'Arlempdes

L'association « les Théâtrales du Velay » a été créée en 1996 avec pour objectif de proposer du théâtre en plein air sur le site exceptionnel de la forteresse moyenâgeuse d'Arlempdes, située sur un piton rocheux surplombant les gorges de la Loire.

Autour de ces spectacles, des répétitions publiques et des échanges avec la population locale ont eu lieu. Ces actions culturelles sont coordonnées par l'association « les Théâtrales du Velay » qui a signé une convention d'objectifs avec la communauté de communes de Cayres-Pradelles, dans le cadre d'une convention de développement culturel passée entre la communauté de communes, la Drac et le Conseil Général. Cet accord prévoit que l'association anime le territoire par la diffusion de spectacles et l'organisation d'ateliers ouverts aux associations ou aux scolaires.

Festival du théâtre conté de Brioude

Depuis 2005, le metteur en scène Stéphane Aucante avec sa troupe « L'alicante théâtre » organise au mois d'Août, une manifestation sur une semaine, intitulée « festival de théâtre conté ».

Les spectacles ont lieu, pour la plupart en plein air dans le centre de la ville de Brioude. La programmation de cette manifestation est essentiellement axée sur la reprise de spectacles de la troupe de Stéphane Aucante subventionnés par le passé par le Conseil Général.

Grains de scène

Chaque année, courant Mai, est organisé le festival Grain de Scène sous l'égide de la troupe du Mayapo. Cette manifestation de 5 jours a lieu au centre Pierre Cardinal et permet à environ 150 jeunes du département de présenter à d'autres jeunes leur travail de l'année. Les ateliers théâtre des collèges, les classes théâtre des lycées ainsi que les troupes amateurs de jeunes participent au festival.

Les comédiens en herbe proposent indifféremment des spectacles de leur propre création ou des textes d'auteurs.

→ **NB : les lieux de résidence à l'année** : des communes accueillent des compagnies en résidence : Le Puy-en-Velay, Langeac, Yssingeaux et Brioude, ainsi que Pontempyrat pour les arts du cirque.

2) Les offres de découverte, d'initiation

Offres proposées	Saisons culturelles	Structure associatives	Compagnies professionnelles	Total
Activités d'initiation (Ateliers Théâtre)	2	5	5	12
Activités scolaires	2	1	5	8
Actions d'enseignement ou de formation (Tous publics)	2	3	4	9
Activités d'approfondissement	1	3	3	7

Activités d'initiation :

Troupes professionnelles : Théâtre de Romette (enfance) – Le Mayapo (enfants et adultes)

Structures : Théâtre du Puy – Centre culturel de Langeac – Ecole Nationale de Musique et de Danse du Puy – Centre socio-culturel de Blavozy – MJC Espaly – MPT Chadrac – MJC Monistrol sur Loire

Activités scolaires :

Troupes professionnelles : Alauda ("Théâtre au Collège" et "Mostros et Oros") – Théâtre de Romette (Classe L théâtre) – Nosfératu Production (Classe à PAC – Stage au CRD) – Le Mayapo (primaire et collèges) – Kronos (maternelles, primaires et collèges) – Alicante (tous niveaux)

Structures : Le Puy (projet d'école du spectateur) – Centre culturel Langeac (collèges) – MPT Brives ("Mostros et Oros" ⇒ CM1 CM2) ⇒ convention ADASC – ALAUDA

Les offres de découvertes

Le Mayapo (création d'un spectacle)

MJC Espaly : création d'un spectacle dans le cadre des fêtes du Roi de l'Oiseau

MJC Monistrol sur Loire (rencontre avec des comédiens professionnels).

3) L'offre d'enseignement :

a - le département théâtre au CRD du Puy-en-Velay à la rentrée 2007

Le recrutement d'un professeur titulaire du grade d'Assistant d'Enseignement artistique de la Fonction publique territoriale a eu lieu pour la rentrée de septembre 2007.

Trois ateliers 8-11 ans, 12-15 ans, et 16-17 ans (démarrage du cycle 1), et un atelier adulte. L'École souhaite ouvrir rapidement un cycle I complet puis le cycle II. Ce projet s'articulera avec l'enseignement du théâtre dispensé au lycée Charles et Adrien Dupuy. Une convention entre le théâtre du Puy-en-Velay complètera le dispositif mis en place et qui vise plusieurs objectifs :

- la sensibilisation des publics
- l'enseignement en vue d'une pratique amateur
- la diffusion des élèves et des professionnels en vue d'une animation culturelle du territoire
- la mise en cohérence de ces axes avec une pédagogie de projet

Un travail complémentaire voix et corps seront accompagnés par les professeurs de chant et de danse de l'école.

b – les enseignements pour les Art du cirque – Arts de la rue

L'association Regards et Mouvements, située à Pontempeyrat, commune partagée entre la Loire et la Haute-Loire propose des ateliers découverte et initiation tout au long de l'année, notamment en milieu scolaire, ainsi que des formations professionnelles durant l'été. Les compagnies en résidence participent à des ateliers pédagogiques avec la présentation des différentes étapes de leur travail.

Cette structure est reconnue comme pôle national d'enseignement et de pratique des arts du cirque par le Ministère de la Culture.

L'association a engagé des partenariats avec des organismes de formation qui interviennent à Pontempeyrat : CFMI (Centre de formation en musique innovatrice) et FAIFAR (Formation avancée itinérante aux arts de la rue). Pour 2008, l'association a prévu avec AMATHEA (théâtre amateur en Auvergne) des stages amateur avec la Fondation de Polignac. Durant trois fins de semaine.

Située à cheval sur trois départements et deux régions, Regards et mouvements a, pour l'heure, davantage trouvé de débouchés pour ces actions à destination des scolaires dans les autres départements qu'en Haute-Loire (notamment un projet

« découverte » avec des lycées de l'académie de Lyon). Certains projets pourraient voir le jour dans le cadre des conventions de développement culturel engagées par le département.

Pour la première année, l'association propose un festival, *les Pontempeyresques*, le dernier week-end de septembre, événement fondé sur le retour des compagnies accueillies en résidence de création en 2006.

c – Autres types d'actions menées par des structures ou des compagnies

Troupes professionnelles :

Alauda– Romette – Nosfératu Production – Kronos Théâtre – Alicante Théâtre – Le Mayapo

Structures : Le Puy : service éducatif – CRD (*cf. fiche individuelle*) – Centre socio-culturel Blavozy (idem) – MJC (idem) – CAL de Lapte (idem)

Propositions des structures et des compagnies dans le cadre du schéma :

- d) accompagnement du spectateur
- e) association du public à la création
- f) développement de l'enseignement pluridisciplinaire (voix, danse...)
- g) regards pour permettre l'accès aux plus éloignés (jeunes, âgés, hospitalisés...)
- h) qualification des relais

Troupes professionnelles :

Romette (projet de création d'atelier de recherche théâtrale)

Nosfératu Production : travail de projets pluridisciplinaires – Monter un spectacle avec la chorale du CRD

Kronos Théâtre : former des enseignants de l'Education Nationale au théâtre

Alicante Théâtre : créer une école du spectateur à Brioude

Structures :

Le Puy : projet d'école du spectateur – Yssingeaux : projet de création d'école du théâtre

Brioude : développer les résidences d'artistes – Langeac : sensibilisation et travail en direction du jeune public et du 3^{ème} âge

CRD : mise en place de cours hebdomadaires pour tous niveaux ; formation à la scénographie pour les professeurs

Centre socio-culturel Blavozy : création d'une troupe et des ateliers pour adultes

MJC Blavozy : intervention de comédiens spécialisés et développement de la formation aux techniques du spectacle

GAL de Lapte : stage avec encadrement professionnel

MPT Chadrac : travailler sur la diffusion de spectacle de café théâtre
MJC Monistrol sur Loire : initiation au théâtre pour les jeunes en difficultés ;
travailler plus avec l'APROTAHL et la FNCTA ; plus d'intervention de comédiens
professionnels.

4) Les offres limitrophes complémentaires pour l'approfondissement et le perfectionnement

Le département de la Haute-Loire bénéficie de la proximité de deux grands centres urbains bien dotés en offre culturelle, et notamment en théâtre avec la Comédie de Saint-Etienne et le CRR de Clermont-Ferrand. Avec la première, le Département a un projet de troupe en résidence, pour le montage et la présentation de la pièce Cromedeyre-le-Vieil, de Jules Romain et qui sera présentée au Théâtre du Puy-en-Velay en juin 2008.

L'Ecole de la Comédie de Saint-Etienne (Ecole nationale supérieure d'art dramatique) propose un cycle complet de formation, bien ancré dans sa programmation. Dix élèves sont recrutés chaque année par concours.

Le CRR de Clermont-Ferrand offre un cursus complet
Eveil (8 à 12 ans), initiation (12 à 17 ans), puis le cursus d'art dramatique à partir de 17 ans.

Deuxième partie

Orientations générales et objectifs

L'art dramatique en Haute-Loire présente un potentiel riche avec des intervenants professionnels de qualité et des compagnies et troupes offrant des prestations variées et innovantes. L'enseignement du théâtre ne présentait pas, jusqu'à l'ouverture du département théâtre du CRD à la rentrée 2007, d'offre suivie. Il s'agit plutôt de formations, ponctuelles, ateliers, rencontres, sans structuration particulière, par les compagnies d'une part et les structures associatives, souvent issues du secteur de l'éducation populaire, d'autre part.

1) Sensibilisation des publics

a) Sensibilisation des publics à l'art dramatique

- Auprès des scolaires avec l'opération théâtre au collège

- Ecole du spectateur au théâtre du Puy-en-Velay

présentation des textes et rencontres avec les acteurs et techniciens

échanges et manifestations autour des textes (partenariat à envisager avec la Bibliothèque départementale)

- Favoriser les rencontres entre acteurs :

dispositif à imaginer dans le cadre d'un atelier culturel « art dramatique » animé par le service action culturelle et le centre culturel départemental.

b) favoriser l'accessibilité aux spectacles

aides aux personnes : participation à l'achat de billets pour les élèves qui font partie d'un club de théâtre ou inscrit dans une filière théâtre (bac L)

Le Service d'action culturelle sera associé aux réflexions sur la mise en place d'un chèque culture qui pourrait être mis en place dans le Département.

c) Rendre accessible l'information par une meilleure diffusion des activités proposées (voir *supra*, troisième partie concernant le dispositif)

2) Développement du parcours éducatif

a) Structuration de l'offre des enseignements avec complémentarité territoriale à trouver entre les différents niveaux d'apprentissage.

Il s'agit de bien favoriser les relais entre les intervenants pour favoriser les parcours de l'éveil au perfectionnement. (Sur le modèle du réseau des écoles de musique)

b) Professionnalisation des enseignements : favoriser la formation et le perfectionnement des intervenants, et ce, à tous les niveaux, du bénévolat aux professionnels.

c) Créer des passerelles éducatives vers le département théâtre du CRD : s'ouvrir à de nouveaux publics, partenariat professionnel pour monter des spectacles.

3) L'objectif du Département : partenariat et qualité

Afin de favoriser l'accessibilité de tous les publics à l'art dramatique et l'augmentation de son potentiel d'offre de découverte et formation, le Conseil général de Haute-Loire vise la mise en place d'un réseau pour faciliter les échanges entre les différents intervenants : porteurs de projet et institutionnels.

La collectivité doit pouvoir définir des priorités dans l'ensemble des objectifs proposés pour faciliter et enrichir le travail de tous.

Pour l'ensemble des activités proposées dans le département, le Conseil général pourra initier **une charte de qualité** qui répondra aux attentes, et des publics et des acteurs.

Le Département aura un œil attentif sur les formations proposées aux enfants (il soutient déjà l'opération théâtre au collège qui pourrait encore se développer), et cherchera aussi à étendre l'offre pour des publics plus âgés avec, dans un but ultime, une offre de formation qualifiante mieux dotée sur le territoire.

Troisième partie :

Dispositif mis en place autour du schéma

Le dispositif humain et financier pour le suivi de la mise en place du schéma fera l'objet d'une montée en puissance suivi les projets développés et les partenariats qui pourront se mettre en place.

1) Mise en place d'un réseau d'acteurs et d'échange sur la question de l'enseignement

L'offre de l'enseignement en art dramatique est très disparate dans le département. La structuration d'un réseau pourrait permettre une meilleure échange de pratiques entre écoles, et la possibilité pour les élèves d'avoir un parcours progressif. La formation des enseignants et l'intervention d'artistes extérieurs (en résidence ou non) pourraient faire l'objet de travaux en commun.

Ce réseau devrait être le support d'une communication globale sur l'enseignement proposé, qui pourrait, aussi être l'occasion d'une présentation de tous les intervenants de ce secteur (écoles, troupes professionnelles ou amateurs, associations ou collectivités) et les activités proposées.

En l'absence d'un réseau d'écoles proposant des cursus complet d'enseignement du théâtre (à l'instar de l'enseignement de la musique et de la danse), le réseau s'appuiera aussi à renforcer le lien entre les structures proposant des « activités théâtre » et les motiver à s'associer avec les professionnels présents sur le territoire.

2) Groupe de suivi et d'évaluation du schéma

La mise en fonction du schéma s'appuie sur un service ressource, le SDAC, auprès duquel s'associe les personnalités qualifiées (DRAC, IA, etc...), ainsi que les porteurs de projet. Des rencontres régulières permettront de faire le point sur les évolutions liées à la mise en place du Schéma sur l'ensemble des volets musique, danse et théâtre.

Le suivi qualitatif se met en place simultanément à une évaluation des pratiques et des projets. Un tableau de bord financier sera mis à jour en temps réel.

Le schéma fera donc l'objet d'une évaluation générale (musique – danse – théâtre) annuelle.

Un atelier « art dramatique » animée par le SDAC pourrait être à l'origine de montage de projet (invitation d'intervenants, implantation de résidences d'artistes, réflexion pour élargir l'offre ou la rendre plus cohérente, organisation de manifestations, journée à thèmes, etc.). L'objectif réside dans la volonté d'accroître la promotion et la diffusion de l'art dramatique..

3) Propositions d'interventions supplémentaires

Pour mémoire, le Département participe déjà aux financements de l'art dramatique de trois manières. Ainsi pour 2007 :

- aides aux compagnies (53 525 €)
- soutiens des actions dans les collèges (3200 € pour l'Alauda)
- subventions aux festivals (16 050 €)

Il pourrait intervenir dans les domaines suivants :

→ **soutien aux enseignements** dans les mêmes conditions que celles du volet musique-danse :

Liste des diplômes et grades à retenir dans la discipline enseignée	Aide départementale
Grade d'Assistant d'Enseignement Artistique de la Fonction Publique Territoriale	15 % de la masse salariale
----- - Diplôme d'Etat (DE) - Grade d'Assistant d'Enseignement Artistique de la Fonction Publique Territoriale (cat. B) -----	20 % de la masse salariale
- Certificat d'Aptitude (CA) - Grade de Professeur d'Enseignement Artistique de la Fonction Publique Territoriale (cat. A)	25 %de la masse salariale

Avec une majoration sur la masse salariale des enseignants diplômés de 5 % pour les CDI en associatif et 10 % pour les titulaires de la fonction publique.

→ **Aide forfaitaire annuelle liée au classement de l'école** : 2 500 euros pour les écoles intégrant le schéma, 4 000 euros pour les écoles de type 1 et 2, 6 000 euros pour les écoles de type 3, 8 000 euros pour les écoles de type 4.

NB : Pour l'heure, le Département ne comporte qu'une école de type 1 au niveau du théâtre

→ soutien à l'investissement

Le Département soutiendra l'aménagement de locaux spécifiquement destinés à l'enseignement du théâtre par une intervention dans les financements d'équipements : aménagement de salle, décor, lumière, matériel pédagogique, achat d'œuvres (via BDP) :

- Les écoles pourront solliciter une aide plafonnée à 5 000 € maximum sur une durée de cinq ans pour aménager leurs locaux afin d'améliorer les conditions d'enseignement.

- Cette aide représente 50 % du coût des aménagements (HT pour les structures communales, TTC pour les associations).

Le Département se réserve le droit de prioriser les demandes d'aides (au regard des projets d'établissements et d'investissements) afin de rester dans le cadre de l'enveloppe annuelle définie.

→ accessibilité aux spectacles (participation à l'achat de billet)

Le Conseil général souhaite engager une réflexion pour favoriser l'accès aux spectacles pour les jeunes participant à une activité théâtre : club, atelier découverte, au sein des collèges.

Il pourrait s'agir d'une expérimentation ciblée liée à une éducation et un accompagnement pertinent.

→ **D'autres participations pourraient être étudiées, en partenariat avec la Région, l'Inspection académique et la DRAC** pour favoriser la pratique amateur par des formations de qualité ou par des échanges de pratiques entre professionnels. D'autre part, le Conseil général participera à la diffusion **par l'aide à la communication** (support internet ou publications du Conseil général).

NB : Pour ces deux derniers points, la réflexion engagée par le Conseil sera orchestrée par l'« **atelier art dramatique** » présentée dans le dispositif qui traitera, entre autres, de la mise en place d'outils à la fois pour favoriser l'essor de l'enseignement du théâtre en Haute-Loire, mais aussi pour soutenir les pratiques amateurs. Les personnes ressources œuvrant dans ce domaine seront associées à ces réflexions.